



Garde d'enfants fille de 14 ans humiliations verbales

Par Visiteur

Bonjour, ma fille de 14 ans ne supporte plus les gifles et les humiliations verbales de sa mère. Excellente élève ces notes au collège chutent et elle commence à déprimer. Elle voudrait venir vivre chez moi, son père. Peut-elle faire une demande de garde exclusive au juge des affaires familiales seule ou dois-je faire cette demande? Même situation pour sa petite sœur de 11 ans. Quelles sont les démarches?

Merci de votre réponse
Sincères salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Peut-elle faire une demande de garde exclusive au juge des affaires familiales seule ou dois-je faire cette demande? Même situation pour sa petite sœur de 11 ans. Quelles sont les démarches?

Vous devez effectivement saisir le juge aux affaires familiales (votre fille ne peut le faire étant donné qu'elle est mineure) afin de demander la garde principale de vos filles. A l'appui de votre demande votre fille peut tout à fait joindre une lettre qu'elle aura elle même rédigé et dans laquelle elle expliquera qu'elle souhaite venir vivre avec vous et pour quelles raisons.

Du fait de son âge et de celui de sa sœur, le JAF les entendra certainement et leur demandera ce qu'elles souhaitent.

Bien cordialement